Projet d'attentat. Deux femmes condamnées à respectivement 7 et 6 ans de prison

07/08/2019 à 21h22

Elle voulait fabriquer une "ceinture explo". Janna C., une jeune femme radicalisée interpellée en 2016 à l'âge de 18 ans alors qu'elle envisageait de commettre un attentat en France au nom de l'organisation État islamique (EI), a été condamnée ce mercredi à Paris à sept ans de prison.

Le tribunal correctionnel a assorti cette peine d'une période de sûreté des deux tiers et prononcé son maintien en détention. Il a également ordonné un suivi socio-judiciaire pendant cinq ans. Le 12 juillet, le parquet avait requis la peine maximale de dix ans d'emprisonnement à l'encontre de la jeune femme aujourd'hui âgée de 21 ans.

Abreuvée de la propagande de Daech, elle avait été interpellée le 10 août 2016 dans un jardin public de Clermont-Ferrand, après avoir évoqué un projet d'attentat dans des messages et auprès de sa famille. Cette jeune radicalisée avait la veille recherché sur Internet "comment fabriquer une ceinture explo" (sic) ou la technique de "fabrication du TATP", un explosif artisanal très instable prisé des djihadistes. Sur Snapchat, elle avait donné "rendez-vous dans le paradis éternel".

(…) Une autre prévenue radicalisée, Djelika S., 25 ans, qui était très proche de Janna sur le web et qui comparaissait à ses côtés, a elle été condamnée à six ans d'emprisonnement.

(…) L'express